

Les 123 Caisses d'allocations familiales versent l'Allocation de rentrée scolaire aujourd'hui

L'Allocation de rentrée scolaire (Ars) est modulée en fonction de l'âge de l'enfant.

Elle est versée sous conditions de ressources aux familles aux revenus modestes qui ont des enfants scolarisés de 6 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1991 et le 31 janvier 2004 inclus).

Son montant, par enfant et par an, est modulé en fonction de l'âge de l'enfant :

6-10 ans : 280,76 €.

11-14 ans : 296,22 €.

15-18 ans : 306,51 €.

> Les familles qui perçoivent au moins une prestation familiale et sociale n'ont aucune démarche administrative à effectuer.

> Les familles ayant un seul enfant à charge et non allocataires doivent envoyer à leur Caf « un formulaire de déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement » (sauf dans les DOM où les allocations familiales sont versées dès le premier enfant).

> Les Caf verseront automatiquement l'Allocation de rentrée scolaire 2009 pour les enfants de 6 à 16 ans.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, l'allocation est versée sur justificatif de scolarité ou d'apprentissage : les familles devront donc retourner au plus vite à leur Caf « l'attestation de scolarité », que celle-ci leur envoie systématiquement au moment de la rentrée.

Les conditions d'attribution

Il faut avoir eu, en 2007, des ressources inférieures à une limite qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfants à charge	Revenus nets * 2007
1 enfant	22 321 €
2 enfants	27 472 €
3 enfants	32 623 €
Par enfant en plus	+ 5 151 €

* Les ressources prises en compte par la Caf correspondent à l'équivalent du revenu imposable net auquel la Caf applique des abattements spécifiques (en cas de chômage notamment).

L'allocation dégressive

Pour bénéficier de l'Allocation de rentrée scolaire, les ressources ne doivent pas dépasser les plafonds ci-dessus.

Toutefois, le dépassement du plafond, dans une certaine limite, permet de percevoir l'Ars, mais son montant est dégressif, en fonction des revenus.

En 2008, l'Ars a été versée à 2,9 millions de bénéficiaires.

Pratique

Pour connaître les conditions d'attribution de l'Allocation de rentrée scolaire, les Caf proposent deux services d'information ouverts 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : le **0 820 25 25 25** (0,112 € les 56 premières secondes, puis 0,09 € /mn); le site Internet des Caf : www.caf.fr



Contact presse
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles@cnaf.fr